**COMMUNIQUÉ DE PRESSE : inauguration de deux maisons unifamiliales à coût modéré *rue de la Montagne* à Uebersyren:**

Malgré les énormes efforts déployés par l’Etat et les Communes pour offrir des logements abordables, la crise du logement ne fait qu’empirer. Aussi à Schuttrange, de nombreuses familles et jeunes se trouvent dans l’impossibilité de louer ou d’acheter un logement au prix des marchés actuels. Ces prix élevés ne permettent plus à de nombreux citoyens de s’établir définitivement dans notre commune. C’est la raison pour laquelle l’une des priorités du collège échevinal et du conseil communal consiste à poursuivre la construction de logements abordables dans le but prioritaire de permettre aux personnes ayant grandi dans notre commune, de rester à Schuttrange.

Le projet de deux maisons unifamiliales aux abords de la « Rue de la Montagne » à Uebersyren est issu d’une réaffectation d’un terrain communal sur lequel se trouvait un ancien réservoir d’eau potable.

Afin de respecter le tissu urbain des habitations de la « Rue de la Montagne » et d’y intégrer harmonieusement le nouveau projet, le Conseil Communal a opté, en sa séance du 12 juillet 2017, pour la construction de 2 maisons d’habitation jumelées.

Les maisons disposent chacune d’une largeur de ± 7,60 m sur un terrain de 5,28 ares en légère pente. L’accès aux maisons se fait de plain-pied depuis la « Rue de la Montagne ». La surface utile de chaque maison est de ± 140 m2. Au rez-de-chaussée se trouvent l’entrée, un garage et une cave avec un local technique. Le 1er étage comprend la cuisine, la salle à manger avec le séjour et un WC séparé. Au 2e étage se trouvent 3 chambres à coucher et 1 salle de bain.

Le coût total de la construction des 2 maisons s’est élevé à 1.230.000 €. Dans ce contexte, il est opportun de mentionner que la commune de Schuttrange a bénéficié d’une aide à la construction de la part du Ministère du Logement qui a couvert 75% des frais de réalisation des logements locatifs.

A la date du 4 juillet 2022, les représentants de la commune de Schuttrange procéderont dans la « Rue de la Montagne » en présence du Ministre du Logement, Monsieur Henri KOX, à l’inauguration officielle des 2 maisons unifamiliales.

Ces nouveaux logements sociaux soulignent clairement l’engagement de la commune de Schuttrange au niveau de l’inclusion sociale. Le collège des bourgmestre et échevins et le Conseil Communal sont donc ravis de pouvoir donner à des jeunes familles l’opportunité de rester domiciliées dans leur commune.